

# JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

(*Numéro Extraordinaire*)

---

69ème Année

Lundi 1<sup>er</sup> Juin 1942

No. 103

---

## MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté No. 75 de 1942 ajoutant l'orge au tableau annexé  
au Décret-Loi No. 101 de 1939

LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE,

Vu l'article 2 du Décret-Loi No. 101 de 1939 fixant les prix maxima des denrées alimentaires et des articles de première nécessité ;

### ARRÊTE :

Art. 1.—Est ajouté au tableau des produits alimentaires et des articles de première nécessité annexé au Décret-Loi No. 101 de 1939, l'orge.

Art. 2.—Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au " Journal Officiel ".

Fait le 13 Gamad Awal 1361 (28 mai 1942).

(Traduction)

Signé : MAHMOUD SOLIMAN GHANNAM.



